



Injonction de payer pour une société en RJ

Par **nessgwada**, le **28/10/2016** à **20:02**

Bonjour, rnJ'ai fais appel à un mandataire automobile pour l'achat d'un véhicule. Finalement je n'ai jamais eu ce véhicule. j'ai donc demandé à annuler le contrat. Le mandataire a commencé à me rembourser et puis plus rien. Au final, il me doit encore 1760 euros. J'ai une injonction de payer mais entre temps la société c'est mis en RJ. Pensez vous que j'ai une chance de retrouver le paiement sachant que la société est en RJ, que cela fait plusieurs mois qu'elle a porte close. Aussi en cas de non remboursement, les frais d'huissier seront à la charge de qui?

Par **morobar**, le **29/10/2016** à **08:04**

Bonjour,rn[citation] J'ai une injonction de payer mais entre temps la société c'est mis en RJ. [/citation]rnIl faut tout de suite inscrire votre créance au passif, en contactant le mandataire judiciaire mis en place par le tribunal de commerce.rn[citation]Aussi en cas de non remboursement, les frais d'huissier seront à la charge de qui?rn[/citation]rnDe celui qui peut payer.